



Séance du conseil municipal du mardi 14 avril 2020 à 18h30 en téléconférence via Skype

N°61 du mandat/N02-2020

Nombre de membres au conseil municipal : 15

Membres présents : 13

Membres ayant donné procuration : 2

→ **Véronique Schaller à Sébastien Eyder**

→ **Véronique Ohrel à Sébastien Eyder**

Membres excusés : ./.

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2020
 2. Point sur le COVID-19 à Dingsheim
 - ↳ organisation de la vie municipale
 - ↳ actions menées auprès de la population
 3. Divers
-

Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Madame Virginie Adloff, secrétaire de mairie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

En préambule de l'ouverture de la séance, le maire rappelle que les circonstances dans lesquelles se trouve le pays du fait de la pandémie de coronavirus (COVID-19) entraîne des mesures d'organisation particulières liées à l'état d'urgence.

Des dispositions ont été prises au sein de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19. Pour faciliter leur réunion, chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une actuellement et les conditions de quorum ont été assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise. Tous les votes doivent avoir lieu au scrutin public, soit par appel nominal, soit par scrutin électronique, si cela est possible (pas de vote au bulletin secret).

Afin de ne pas organiser de réunions physiques, tous les moyens permettant de procéder par téléconférence (visioconférence, audioconférence) sont autorisés, sous réserve que tous les participants aient bien pris connaissance des modalités techniques permettant de se connecter à cette téléconférence. La réunion du conseil municipal s'est tenue en téléconférence via Skype ce qui a été accepté par tous les membres présents, aucune observation n'ayant été formulée.

Après l'appel nominatif de l'ensemble des membres convoqués (conseillers élus en 2014), il ressort que 13 membres sur les 15 convoqués ont répondu présent à l'appel de leur nom de sorte que, le quorum étant atteint, le maire déclare la séance ouverte.

1 – Adoption du compte-rendu de la séance du 10 février 2020

Pas de remarques particulières. Adoption à l'unanimité du compte-rendu.

2 – Point sur le COVID-19 à Dingsheim

- ↳ organisation de la vie municipale
- ↳ actions menées auprès de la population

↳ Organisation de la vie municipale

Le maire indique que les ordonnances principales régissant l'organisation de l'action municipale durant cette période de transition ont été transmises en même temps que la convocation. Il en rappelle les principales informations :

- Les assemblées délibérantes de 2014 ont été prorogées par la loi d'urgence. Leur pouvoir ne se limite pas à la gestion des affaires courantes. Elles disposent, avec leurs exécutifs, de leurs pléines compétences dans le cadre défini par la loi. L'exécutif est tenu d'informer les élus, y compris ceux qui ont été élus le 15 mars dernier mais qui ne sont pas encore entrés en fonction, des décisions qu'il prend par délégation et d'en rendre compte à la plus proche réunion de l'assemblée délibérante.
- La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit également que les assemblées délibérantes élues en 2014 et leurs exécutifs verront leurs mandats et fonctions prorogés jusqu'à l'installation des nouveaux conseils municipaux. La loi d'urgence prévoit que pour les communes dont l'élection est « acquise » au 1^{er} tour, tel que Dingsheim, le conseil municipal et son exécutif seront installés au plus tard en juin. La date sera déterminée sur le fondement d'un rapport remis au plus tard le 23 mai 2020 par le Parlement au Gouvernement sur avis du conseil scientifique.
- Afin de rendre ces délégations les plus effectives possibles, des mesures de souplesse budgétaire supplémentaires sont instaurées par les ordonnances susmentionnées, notamment dans la possibilité d'engager des dépenses limitées au 7/12^{ème} des dépenses de l'année précédente. L'adoption du budget primitif : date limite au 31 juillet 2020 contre le 15 ou le 30 avril 2020.

Il explique les mesures spécifiques mises en place à la commune :

- Afin de limiter les risques de propagation du virus, la mairie a été fermée au public depuis le 18 mars. Néanmoins, une permanence en présentiel est assurée par la secrétaire de mairie deux fois par semaine les lundis et mercredi de 9h à 11h, sinon c'est le télétravail qui prévaut. En cas de nécessité, l'agent peut être amené à se déplacer en mairie en dehors de ces horaires, comme cela a déjà été le cas. Les mails sont relevés tous les jours et une permanence téléphonique est assurée. Des commandes de masques et de gels hydroalcooliques viennent d'être passées auprès de la communauté des communes du Kochersberg par le Sivom pour le compte de l'ensemble du personnel et des élus des trois communes.
- Les agents du Sivom, après avoir été complètement confinés depuis le 16 mars, sont actuellement :
 - soit encore confinés à leur domicile comme les ATSEM (les écoles étant fermées) ou les agents d'entretien des bâtiments. Ces agents doivent néanmoins rester à disposition de leur employeur en cas de nécessité.
 - soit sur leur lieu de travail comme les équipes d'entretien des espaces verts. Ces derniers travaillent seuls (tontes, vidage des poubelles publiques...) afin de respecter tous les gestes barrières et notamment les distanciations entre les personnels et la population.
- Les enlèvements des ordures ménagères sont assurés régulièrement. Pour le moment la communauté de communes n'envisage pas d'ouverture des points verts, ni des déchetteries.

↳ actions menées auprès de la population de Dingsheim

- Des attestations d'autorisation de déplacement sont mises régulièrement à disposition des habitants à la porte de la mairie.
- Un tract a été distribué au début du confinement informant la population de la mise en place d'une nouvelle application nommée CITYKOMI. M. Biller en charge d'animer cet outil met en ligne toutes les informations nécessaires à la population (horaires des commerces locaux, réglementation, informations communales...). Cette application, téléchargeable sur smartphone, couplé au site internet et à la newsletter, permet à la population d'être informée régulièrement.
- La partie la plus urgente, en cette période difficile pour notre population, consiste à prendre des nouvelles régulières de nos aînés, des personnes seules ou fragiles. Mme Briffoteau en charge de ce dispositif organise des appels téléphoniques. Pour le moment la population contactée (plus de 200 personnes) semble s'être bien organisée.
- Parallèlement, un service de courses leur est proposé auprès des commerces de proximité comme la ferme Muller, Tradition Fermière ou la boulangerie Arbogast à Griesheim, soit par l'intermédiaire d'Intermarché avec lequel la commune a passé un accord. Les personnes ne pouvant se déplacer ou celles de santé fragile peuvent ainsi, par l'intermédiaire de la mairie, envoyer leurs listes de courses à Intermarché. Les courses sont ensuite livrées gratuitement à J+1 ou J+2 directement par Intermarché à leur domicile. La facture sera transmise en fin de confinement.
- Une liste de bénévoles a également été créée. Ces derniers sont mis en relation avec des personnes fragiles ou âgées de la commune qui ont sollicité un soutien particulier.

- ↪ Péri scolaire : Cette compétence relève de la communauté de communes. Cependant, comme tous les ans à l'approche des inscriptions pour la prochaine année scolaire, le nombre de places pour notre groupe scolaire peut se révéler insuffisant. Malgré l'intervention des maires des deux communes, la communauté des communes estime que ce sujet n'est pas prioritaire au vu des autres sujets péri-scolaires. Néanmoins, lors de la dernière réunion maires-adjoints, il a été décidé d'étudier une possibilité d'extension temporaire qui puisse être acceptable par la communauté des communes, tant par son coût que par son organisation. Des propositions seront étudiées conjointement avec la ComCom très rapidement. Ce sujet est particulièrement structurant pour notre groupe scolaire car il vise un double objectif en répondant aux besoins des parents de nos deux communes et en participant au maintien des classes dans nos écoles en sanctuarisant la présence des jeunes scolarisés.
- ↪ Coulées de boue/fascines : Les travaux de création d'une noue à redans au niveau de l'aire de jeux rue du Musaubach devaient commencer le 16 mars. Compte tenu de la situation, ces travaux ont été suspendus. Le SDEA réfléchit à la reprise de ces travaux si les règles sanitaires peuvent être assurées pour leur personnel. M. Fritsch indique que les fascines sont actuellement en cours de remise en état.
- ↪ Les ordonnances récentes prises au regard de la situation particulière dans laquelle nous sommes prévoient que les équipes municipales élues en 2014, et les maires en particulier, poursuivent leur mission et assument les responsabilités de gestion et d'administration de la commune. La poursuite de cette mission suppose que le lien de confiance qui fonde le support de l'action du maire soit maintenu pour une durée à ce jour indéterminée.
Le maire a ainsi pu constater que les choix personnels faits par la 4^{ème} adjointe lors de la dernière campagne pour les élections municipales témoignent d'une vision structurellement différente de la gestion des affaires communales telles que mis en œuvre par l'équipe actuelle, sous l'autorité du maire. Cette divergence de vues est incompatible avec le nécessaire lien de confiance qui forge la cohérence et la solidarité de l'équipe actuelle du maire et des adjoints.
Ainsi, dans un souci de bonne marche de l'administration communale, le maire informe le conseil municipal qu'il a décidé, conformément à l'article L 2122-20 du CGCT de rapporter toutes les délégations confiées en 2014 à la 4^{ème} adjointe, Mme Véronique Schaller. De ce fait, le conseil municipal, en application de l'article L ,2122- 18 du même code doit, à très bref délai, être à nouveau convoqué pour se prononcer sur la suppression de la fonction de 4^e adjoint pour la durée qui reste à courir jusqu' à l'installation du nouveau conseil issu des élections du 15 mars 2020.
Dans ce contexte et conformément à la loi, la prochaine réunion du conseil est fixée au lundi 20 avril 2020 à 18h30. Il se tiendra par les mêmes moyens techniques que le conseil de ce jour

Séance close à 19h30

Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :

Gaston BURGER	Joseph ARENAS	Gisèle BERBACH	Christian BILLER	Fabienne BREYEL <i>Absente excusée</i>
Andrée BRIFFOTEAU	Audrey BURGER	Sébastien EYDER	Véronique OHREL <i>Procuration à Sébastien Eyder</i>	Dominique FRITSCH
Marcel FRITSCH	Benoît HAETTINGER	Philippe KRETZ	Virginie MERKLE	Véronique SCHALLER <i>Procuration à Sébastien Eyder</i>